

## UNE CHARTE PAYSAGERE A FAVERAYE-MACHELLES

Dans une démarche de préservation du bocage de la biodiversité et de la qualité de l'eau de notre commune, une commission baptisée "*Développement Durable*", composée d'Elus, de Chasseurs, d'Agriculteurs et de Viticulteurs a été créée en mars 2008. Ce groupe a travaillé et imaginé une "*Charte Communale*" à laquelle chaque acteur-citoyen de notre territoire local pourrait adhérer afin de transmettre aux générations futures "*un capital planète*" assurant leur avenir.

Dans un premier temps, un diagnostic bocager réalisé par la Chambre d'Agriculture a décrit différentes zones de notre territoire : plateau de cultures ou de vignes, zones bocagères, prairies de vallées, espaces boisés ou des actions qui pourraient être engagées pour atteindre les objectifs de notre Charte.

Déjà, quelques kilomètres de haies ont été replantés, d'autres sont en projet. Des agriculteurs, des viticulteurs modifient déjà leurs pratiques culturales. Des habitants font évoluer leur consommation d'énergie.

Plus que la prise de conscience, des actions concrètes sont déjà commencées.

Il reste encore à faire. Ensemble poursuivons la mise en œuvre des thématiques de notre Charte et rêvons que cet édito du "*quoi de neuf local de mars 2010*" écrit par Laurence se concrétise :

*"Nous sommes en 2050, au mois de juillet, il fait très chaud,  
Paul, habitant de notre commune, se promène le long des chemins ombragés de Faveraye  
Mâchelles, il attend le retour de sa femme et de ses enfants qui sont allés se désaltérer tout  
naturellement dans le Layon.*

*Paul s'allonge à l'ombre sous un chêne, ferme les yeux et pense à son père qui aimait lui  
raconter la belle histoire engagée grâce à la Charte Paysagère et à la clairvoyance des  
citoyens de l'époque..."*

**Patrice Dougé**

(Maire de Faveraye-Mâchelles)

**Dominique Perdrieau**

(Responsable de la Commission Développement Durable de Faveraye-  
Mâchelles)